



Charte de bonne conduite

Cette charte a été élaborée par la commission de suivi du temps de midi. Elle est destinée aux élèves des **classes primaires**.

EN PREAMBULE

Pour que mon passage au restaurant scolaire soit pour moi et pour les autres un moment agréable dans une journée de classe, je m'engage à respecter les règles suivantes, en sachant que toutes les personnes chargées d'encadrer les enfants pendant le temps de midi ont le pouvoir et le devoir d'avertir les autorités des troubles et manquements à cette charte de bonne conduite établie et acceptée par tous.

DANS LA COUR DE RECREATION, JE PENSE A ME COMPORTER EN ENFANT RESPONSABLE :

- Je respecte la propreté et l'environnement (locaux, plantations, sanitaires...)
- Je pense à ma sécurité et à celle des autres
- Je ne suis pas violent
- Je respecte les consignes concernant le périmètre autorisé

DANS LE RESTAURANT SCOLAIRE

- Je vais aux toilettes avant le repas
- Je me lave les mains avant et après le repas
- J'attends calmement mon tour
- Je me déplace sans courir ni bousculer les autres
- Je respecte les camarades qui m'entourent
- Je parle et communique sans crier
- Je suis poli avec le personnel : « bonjour », « s'il vous plaît », « merci », « au revoir »
- Je respecte le matériel et la propreté des lieux
- Si je me sers le premier, je veille à ce qu'il en reste assez pour les autres
- Je mange ce que je me suis servi
- Je ne joue pas avec la nourriture
- Je me tiens correctement à table, je reste assis dans le calme et la propreté
- Lorsque j'ai terminé, j'attends calmement que tout le monde ait fini
- Je sors lorsqu'on m'en donne l'autorisation
- Je me déplace sans courir vers les vestiaires, je me lave les mains, je me range et attends en silence en obéissant aux personnes qui me surveillent.

EN CONCLUSION

Les remarques des surveillants seront notées dans un registre de conduite ; Si après plusieurs rappels à l'ordre je continue à perturber le fonctionnement du restaurant, mes parents peuvent être convoqués et je peux être exclu provisoirement ou définitivement après que mes parents en aient été avertis.

Le Maire,

L'Adjoint délégué
Monique MONNOT

L'Adjointe aux Affaires Scolaires
Michèle BOLE